

# Entreprise à mission

QUOI - COMMENT - POURQUOI



# D'où ça vient ?

C'est la loi du 22 mai 2019, dite "**Loi PACTE**" qui introduit la qualité de **société à mission**, permettant à une entreprise de publiquement faire état de sa **raison d'être** et d'**objectifs sociaux ou environnementaux** qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

# La loi *PACTE* en bref

La loi *PACTE* (pour *Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises*) ratifiée le 22 mai 2019, permet aux entreprises françaises de "*simplifier leurs possibilités de croissance*".

Elle incite notamment à **prendre en compte des enjeux sociaux, sociétaux ou environnementaux** dans leur stratégie économique.



# Différents niveaux d'engagement



## L'ENTREPRISE RSE

La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux de son activité.

Les actions mises en place se font **sur la base de la bonne volonté, sans contrainte ni restriction.**



## L'ENTREPRISE À IMPACT POSITIF

La société possède plusieurs objectifs sociaux, sociétaux ou environnementaux.

Les entreprises qui optent pour l'impact positif **veulent amorcer un changement pour aider à la résolution d'une problématique sociétale.** C'est le début du chemin vers le statut d'entreprise à mission.



## L'ENTREPRISE À MISSION

La société s'est fixés un ou plusieurs objectifs sociaux, sociétaux ou environnementaux, **inscrits dans ses statuts juridiques.**

Elle a pour but de développer son activité, **tout en résolvant un problème sociétal identifié.**

L'entreprise **doit respecter les engagements pris** si elle ne veut pas perdre son statut d'entreprise à mission.

# Comment ça marche ?



## FORMULER UNE MISSION ET DES ENGAGEMENTS.

La mission se dresse comme la colonne vertébrale, les bases de ce changement. **Elle doit être engageante pour l'entreprise et ses équipes.**

Les engagements accompagnent la mission, et font le lien entre la vision de l'entreprise et sa réalité opérationnelle.



## CONSTRUIRE UNE ÉQUIPE DE GOUVERNANCE.

Au sein de l'entreprise, il est important de nommer une équipe (un "*comité de mission*"), qui veillera au **bon déroulement de la mission**. Cette équipe doit dans l'idéal être **constituée des différentes parties prenantes** de l'entreprise (direction, salariés, actionnaires...).



## CONTRÔLER ET ÉVALUER LA MISSION

Le comité de mission est là pour veiller à la bonne atteinte des objectifs. En parallèle, un **Organisme Tiers Indépendant** (OTI) est là pour auditer l'entreprise et rendre une **évaluation annuelle** publiée en libre accès.

# Bullshit ? Greenwashing ?

L'objectif de l'entreprise à mission doit aller au-delà du simple coup de pub sexy. La démarche **doit avoir du sens en interne** et être poussée par des **motivations sincères de changement et d'amélioration**.

Devenir une entreprise à mission est une démarche **contrôlée et évaluée**. L'**OTI et le comité de mission sont là pour veiller à la sincérité de la démarche**. Ces évaluations donnent lieu à un **rapport annuel**, qui doit être **partagé en libre accès** pour démontrer les actions mises en place.

Gare aux sanctions si les objectifs ne sont pas atteints !

# Quelles conséquences si les objectifs ne sont pas atteints ?

Si l'OTI (Organisme Tiers Indépendant) juge que l'entreprise ne remplit pas sa mission, le ministère public peut **saisir le tribunal de commerce, et demander une *procédure de retrait* de la qualité "Entreprise à mission"**.

À cela s'ajoute évidemment des répercussions néfastes, tant sur **l'image** de l'entreprise que **sa confiance**.



# L'exemple de Delia Technologies.



## NOTRE RAISON D'ÊTRE

Contribuer à la réalisation de solutions numériques innovantes dans une démarche de partenariat tout en apportant ses compétences au plus grand nombre pour une société plus inclusive.



## NOTRE MISSION

Mettre à profit notre expertise et notre performance économique en participant activement au développement de notre écosystème numérique, associatif ou éducatif et en encourageant la prise d'initiatives au service de la société et son environnement.



# L'exemple de Delia Technologies.

## **NOS ENGAGEMENTS**

01. Mettre en place des modèles entrepreneuriaux en faveur d'une gouvernance partagée et transparente, où les collaborateurs sont au cœur de l'organisation.

02. Contribuer à une société plus solidaire en accompagnant le développement de notre territoire au travers d'initiatives économiques ou associatives.

03. Limiter notre empreinte carbone en encourageant les modes de vie durables et en privilégiant une activité économique locale.

## **COMITÉ DE MISSION**



Constitué au moins d'un associé, deux salariés et un client.

# Pourquoi nous devenons une entreprise à mission ?



**S'INVESTIR** sur des sujets qui ont du sens pour nos équipes.



**INSCRIRE NOIR SUR BLANC**, au gré du temps et des événements nos engagements et notre mission.



**FÉDÉRER NOS ÉQUIPES** autour d'objectifs communs et d'une raison d'être claire et compréhensible pour tous.



**NOUS RENDRE FIERS** quand nous rentrons le soir !

# Pour aller plus loin...



## BIEN COMPRENDRE L'ENTREPRISE À MISSION.

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/societe-mission>



## COMMUNAUTÉ DES ENTREPRISES À MISSION.

<https://www.entreprisesamission.com/>



## BIEN COMPRENDRE LES OTI

[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/presentation\\_cofrac\\_-\\_accreditation\\_des\\_oti\\_-\\_plateforme\\_rse\\_15-01-15.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/presentation_cofrac_-_accreditation_des_oti_-_plateforme_rse_15-01-15.pdf)



## L'EXEMPLE DE DELIA

[mission.delia.tech](https://mission.delia.tech)